

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2018

Le conseil municipal, dûment convoqué le 11 octobre 2018, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique PETRONE, maire.

Etaient présents : Thierry DUSSAUGE - Sylvie PEGOURIE - Patricia ALLOUCHE - Jean-Marie MANGEOT - Elizabeth MAQUET - Patrice LAPIERRE - Christian MARCUCCILLI - Jacky NOUET

Excusés : Murielle BARBECOT (pouvoir à C. MARCUCCILLI) - Marie-Jeanne LIATOUT (pouvoir à JM MANGEOT)

Absents : Michèle PAEMELAERE - Norberto DIAS - Laurent DUTKIEWICZ - Martial FAILLET

Secrétaire de séance : Sylvie PEGOURIE

Le compte-rendu de la séance du 4 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

AVENANT DE REAMENAGEMENT DES PRETS DYNACITE

DYNACITE OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'AIN, ci-après l'Emprunteur, a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières des prêts référencés en annexes à la présente délibération, initialement garantis par la COMMUNE DE SAINT MARCEL EN DOMBES, ci-après le Garant,

En conséquence, le Garant est appelé à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement desdites Lignes de Prêt Réaménagées.

Le Maire invite le Conseil à délibérer sur le réaménagement des prêts DYNACITE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé décide, par 3 voix contre (dont un pouvoir) et 1 abstention, d'approuver et garantir le rallongement des prêts DYNACITE.

INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLES DU TRESOR

Monsieur le maire précise les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat.

Après en avoir délibéré, l'assemblée par 7 voix CONTRE (dont 2 pouvoirs) et 2 voix POUR et 2 abstentions décide de ne pas accorder l'indemnité de conseil ni d'indemnité de confection des documents budgétaires à Madame NOUGUIER.

FUSION DE SYNDICATS INTERCOMMUNAUX D'EAU POTABLE DOMBES SAONE, RENOM CHALARONNE, RENOM VEYLE ET VEYLE CHALARONNE

M. le Maire expose que Monsieur le Préfet, par courrier notifié en date du 3 septembre 2018 a adressé à la commune un arrêté fixant le projet de périmètre d'un nouveau syndicat résultant de la fusion des syndicats d'eau potable Dombes Saône, Renom Chalaronne, Renom Veyle et Veyle Chalaronne.

M. le Maire rappelle que cette fusion découle de la Loi NOTRe de 2015 et de la concertation engagée entre ces 4 syndicats, de manière à créer un syndicat comportant des communes sur plusieurs intercommunalités à fiscalités propres, qui pourra perdurer suite aux transferts éventuels de la compétence Eau Potable. Par ailleurs, l'entité créée par cette fusion présentera une cohérence géographique et technique avec les ressources et interconnexions de réseaux liant déjà les services ou restant à développer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 9 voix pour, et 2 abstentions (dont 1 pouvoir), approuve la fusion des syndicats, le projet de périmètre et le projet de statuts du futur syndicat

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

En raison du départ à la retraite de l'adjoint technique principal de 2^{ème} classe au 31/12/2018, un poste d'adjoint technique territorial est créée au 1^{er} novembre à temps complet, afin d'assurer la passation des fonctions pendant 2 mois, au terme de laquelle le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe sera supprimé.

Après en avoir délibéré, l'assemblée acceptée à l'unanimité cette modification.

APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes de la Dombes s'est réunie le 12 septembre 2018.

Une fois adopté au sein de la CLECT en intercommunalité, le rapport de cette dernière doit être approuvé par les conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes de la Dombes.

La CLECT s'est prononcée sur le montant des charges transférées de compensations versées par la Communauté de Communes aux communes qui la composent. Cela a abouti au tableau suivant :

COMMUNES	MONTANTS 2018	CHARGE MUSIQUE SPORT COORDINATION	ESPACES SPORTIFS DE PROXIMITE	CENTRE SOCIAL MOSAIQUE	CHARGE ETABLIE PAR LA CLECT DU 12/09/2018	MONTANTS AC APRES CLECT 12/09/2018
ABERGEMENT CLEMENCIAT	57 209 €	5 796 €	710 €	0 €	6 505 €	63 714 €
BANEINS	46 166 €	4 511 €	710 €	0 €	5 221 €	51 387 €
BIRIEUX	25 296 €	0 €	0 €	0 €	0 €	25 296 €
BOULIGNEUX	28 663 €	0 €	0 €	0 €	0 €	28 663 €
CHALAMONT	509 387 €	18 395 €	0 €	50 581 €	68 976 €	578 363 €
CHANEINS	95 872 €	6 657 €	0 €	0 €	6 657 €	102 529 €
LA CHAPELLE DU	28 756 €	0 €	0 €	0 €	0 €	28 756 €

CHATELARD						
CHATENAY	62 842 €	2 553 €	0 €	0 €	2 553 €	65 395 €
CHATILLON LA PALUD	191 516 €	11 968 €	0 €	0 €	11 968 €	203 484 €
CHATILLON SUR CHALARONE	2 142 886 €	37 133 €	710 €	0 €	37 843 €	2 180 729 €
CONDEISSIAT	93 571 €	6 272 €	710 €	0 €	6 981 €	100 552 €
CRANS	43 140 €	2 041 €	0 €	0 €	2 041 €	45 181 €
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	31 879 €	3 242 €	710 €	0 €	3 951 €	35 830 €
LAPEYROUSE	22 842 €	0 €	0 €	0 €	0 €	22 842 €
MARLIEUX	43 879 €	0 €	0 €	0 €	0 €	43 879 €
MIONNAY	162 662 €	0 €	0 €	0 €	0 €	162 662 €
MONTHIEUX	80 208 €	0 €	0 €	0 €	0 €	80 208 €
NEUVILLE LES DAMES	182 985 €	11 335 €	710 €	0 €	12 044 €	195 029 €
LE PLANTAY	76 886 €	4 135 €	0 €	0 €	4 135 €	81 021 €
RELEVANT	43 437 €	3 506 €	710 €	0 €	4 216 €	47 653 €
ROMANS	64 924 €	4 511 €	710 €	0 €	5 221 €	70 145 €
SAINT ANDRE DE CORCY	645 793 €	0 €	0 €	0 €	0 €	645 793 €
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	33 617 €	2 887 €	710 €	0 €	3 596 €	37 213 €
SAINT GEORGES SUR RENON	14 000 €	1 693 €	710 €	0 €	2 402 €	16 402 €
SAINT GERMAIN SUR RENON	21 567 €	0 €	0 €	0 €	0 €	21 567 €
SAINT MARCEL	7 382 €	0 €	0 €	0 €	0 €	7 382 €
SAINT NIZIER LE DESERT	114 400 €	6 970 €	0 €	0 €	6 970 €	121 370 €
SAINTE OLIVE	16 719 €	0 €	0 €	0 €	0 €	16 719 €
SAINT PAUL DE VARAX	118 851 €	0 €	0 €	0 €	0 €	118 851 €
SAINT TRIVIER	485 677 €	13 934 €	0 €	0 €	13 934 €	499 611 €

SUR MOIGNANS						
SANDRANS	46 272 €	3 929 €	0 €	0 €	3 929 €	50 201 €
SULIGNAT	54 644 €	4 292 €	710 €	0 €	5 002 €	59 646 €
VALEINS	13 468 €	982 €	0 €	0 €	982 €	14 450 €
VERSAILLEUX	66 477 €	3 233 €	0 €	0 €	3 233 €	69 710 €
VILLARS LES DOMBES	628 535 €	0	0 €	0 €	0 €	628 535 €
VILLETTE SUR AIN	133 029 €	5 564 €	0 €	0 €	5 564 €	138 593 €
	6 435 437 €	165 538 €	7 805 €	50 581 €	223 924 €	6 659 361 €

Comme le prévoit l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, les Conseils Municipaux doivent se prononcer sur le rapport de la CLECT avant que le Conseil Communautaire se prononce sur le montant des Attributions de Compensation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix POUR et 2 abstentions (dont 1 pouvoir), prend acte et approuve le rapport de la CLECT réunie le 12 septembre 2018.

DECISION MODIFICATIVE

BUDGET PRINCIPAL	<i>Article</i>	<i>Op.</i>	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
			DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Dépenses imprévues	020				- 3420	
Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	202	174			2000	
Matériel de bureau et matériel informatique	2183	190			780	
Autre immobilisation corporelle	2188	191			640	
TOTAL					0	0

La décision modificative est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire Dominique PETRONE précise qu'il lui a été indiqué que des propos circulaient dans la commune le concernant au sujet du projet d'éco quartier où son insistance à le faire se réaliser (car il s'agit d'un beau projet sur lequel l'équipe municipale a travaillé plus d'un an à son élaboration) faisait certainement l'objet de la part de l'aménageur d'une rétribution financière ou d'un autre mode d'intéressement.

Monsieur Dominique PETRONE ne peut que réagir vivement à ces ignominies qui le touchent profondément lui et surtout sa famille, et en conséquence il demande que si des preuves sur ces faits

existent (et elles n'existent pas) il faut que les personnes qui en sont à l'origine les mettent sur la place publique ou les produisent devant les tribunaux.

Si ces propos ne sont que ignobles et donc sans fondement pour les justifier il faut qu'ils cessent immédiatement.

Si Monsieur Dominique PETRONE parvient à connaître les personnes qui en sont à l'origine, il déposera plainte pour diffamation à leur encontre.

- Une commission de contrôle pour la révision de la liste électorale va se réunir. Les délégués seront choisis parmi les habitants de Saint Marcel :

- 1 conseiller municipal (les conseillers doivent être proposés dans l'ordre du tableau, étant donné que Mme Liatout et Monsieur Dias étaient absents, Madame Allouche a été désignée)

- 1 délégué de l'administration, désigné par la Préfecture,

- 1 délégué du Tribunal de Grande Instance, désigné par Madame la Présidente du TGI

- Fibre Optique :

- 13% de couverture

- 129 foyers en sont pourvus

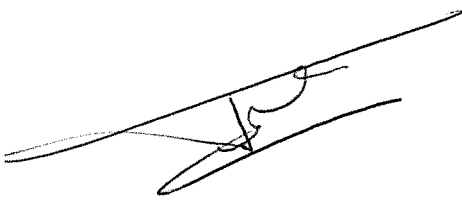
- 469 prises raccordables

- La commission assainissement se réunira prochainement afin d'arrêter les travaux à envisager sur la station d'épuration.

- Cette année est le Centenaire pour la commémoration du 11 Novembre. Nous vous invitons à partager ce moment à 11h devant le monument aux morts.

La séance est levée à 23 h

Le maire,



le secrétaire,

Sylvie PÉGOURIÉ

